Commission scolaire du Lac-Témiscamingue



Année scolaire 2017-2018

Prolongation pour la période d'inscription

Pour le service Passe-Partout ainsi que la maternelle 4 ans de Béarn et de Guérin

Conditions:

- L'enfant doit avoir <u>quatre (4) ans</u> avant le 1^{er} octobre 2017.
- Le certificat de naissance est obligatoire (certificat grand format émis par le directeur de l'État civil).

Veuillez appeler dès maintenant Isabelle Valiquette aux Services éducatifs de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue au 819 629-2472, poste 1200

